



**PRÉFET
DE LA RÉGION
D'ÎLE-DE-FRANCE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**Direction régionale et interdépartementale
de l'environnement et de l'énergie
d'Île-de-France**

Vincennes, le **18 FÉVRIER 2021**

Affaire suivie par : Patrick FAVE
Service Energie Climat Véhicules
Tél. : 01 87 36 45 50
Courriel : Patrick.Fave@developpement-durable.gouv.fr

Monsieur le Président

Par dépôt sur la plateforme « Territoires & Climat » du 5 novembre 2020, vous avez transmis pour avis du préfet de région le projet de plan climat-air-énergie territorial (PCAET) de la communauté de communes Carnelle-Pays-de-France.

En application des dispositions prévues par l'article R. 229-54 du Code de l'environnement, cet avis est réputé favorable au terme d'un délai de deux mois, Je vous fais part cependant de l'analyse détaillée faite par l'ensemble des services de l'État dans la région, avec l'appui de ceux de l'ADEME et d'AIRPARIF. Celle ci confirme la qualité de votre projet et comporte des indications utiles pour finaliser ce document en vue de son adoption.

Cette analyse relève la qualité du document, en particulier le diagnostic, qui prend en compte les objectifs régionaux et nationaux. Sa clarté facilite l'identification des enjeux du territoire. L'action n°1 portant sur la création d'une mission énergie-climat, montre l'attention portée au suivi et au pilotage des enjeux relatifs à la transition énergétique, à la qualité de l'air et au climat qui sont des outils indispensables au succès de vos engagements. La traduction des objectifs du PCAET dans les documents d'urbanisme participe à son opérationnalité.

L'ambition du plan transparait à travers la diversité des domaines couverts par la stratégie et à l'objectif élevé de réduction d'émissions de gaz à effet de serre fixé au secteur des transports, enjeu prioritaire de la transition énergétique. L'attention portée à l'accompagnement à la rénovation énergétique montre que votre collectivité a bien identifié ses priorités territoriales.

Parallèlement, votre projet pourrait gagner en pédagogie et opérationnalité en précisant les modalités d'atteinte des objectifs et en justifiant les choix retenus, notamment en termes de développement privilégié de certaines énergies renouvelables ou d'objectifs fixés au secteur industriel. Accroître le niveau de précisions des

Monsieur Patrice ROBIN
Président de la Communauté de
communes Carnelle-Pays-de-France
15, rue Bonnet
95270 LUZARCHES

fiches actions de ce programme en termes de moyens alloués, d'acteurs impliqués et de contribution à l'atteinte des objectifs contribuerait de même à le faire gagner en opérationnalité.

J'attire votre attention sur la nécessité de compléter votre projet par un plan « air » qui permettra de décliner les priorités et actions du Plan de Protection de l'Atmosphère (PPA). Les modalités d'élaboration du plan air vous ont été détaillées dans un par courrier du préfet de région du 24 novembre 2020. Concernant votre collectivité, il est à réaliser pour le 1^{er} janvier 2022.

Enfin, je vous invite à compléter la partie de votre plan relative à la concertation, au regard des termes prévus dans la déclaration d'intention. Le bilan de cette concertation doit être rendu public en vue de la future consultation du public.

Les services de la Direction Régionale et Interdépartementale de l'Environnement et de l'Énergie (DRIEE). Vous pouvez vous appuyer sur les services de la DDT et la communauté départementale de la transition énergétique du Val-d'Oise (CDTE). Je vous invite à intégrer des représentants de cette communauté au sein du comité de pilotage de votre PCAET.

Je vous prie de croire, Monsieur le président, à l'assurance de mes sentiments les meilleurs.

Le Directeur adjoint



Jean-Marc PICARD